

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 29
contre : 0
abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 
ID : 083-248300410-20210622-21_06_22_14-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux ajustements budgétaires constituant la Décision Modificative n°1 du Budget annexe assainissement collectif primitif 2021 et détaillés dans le document budgétaire joint en annexe,

- **DIT QUE** ces mouvements et ajustements de crédits sont répartis comme suit :

Section d'exploitation : Dépenses : 20 178.85 €
Recettes : 20 178.85 €

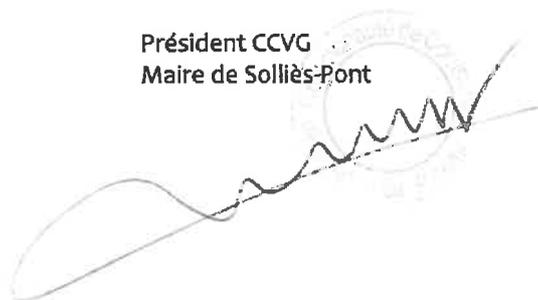
Section d'investissement : Dépenses : 3 131.15 €
Recettes : 3 131.15 €

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le - 1 JUIL. 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.